



## Comptes et gestion 2021 Rapport de la Commission de gestion

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion composée de Messieurs Christian Noverraz, président, Madame Fabienne Trolliet, membre, Nicolas Fontaine, membre et Monsieur Georges Longchamp, membre suppléant, s'est réunie à 9 reprises afin d'exécuter le mandat qui lui est confié par le Conseil communal, ceci en vertu des articles 94 et ss de son règlement.

### 1 Préambule

La Commission de gestion a décidé de débiter ses travaux dès mi-mars avec une séance d'introduction et d'organisation. Dans l'attente du rapport de gestion et la mise à disposition des comptes, cette séance a permis à la Commission de rédiger ses questions à la municipalité sur la base de l'index des sujets traités en séance de municipalité.

Cette année, les extraits cités ci-dessus ont été fournis sous un format facilitant la consultation. Nous remercions le nouveau secrétaire municipal, M. Nicolas Salis pour cette initiative.

Afin de gagner en efficacité, la Commission bénéficie désormais d'un espace partagé et sécurisé chez Infomaniak (hébergeur suisse). Cette infrastructure, mise en place par M. Nicolas Salis, permet ainsi aux membres de la Commission de travailler sur des documents numériques, conservés de manière centralisée.

En date du 1er avril 2022 et conformément à la promesse faite, nous avons reçu le rapport de gestion 2021. Le préavis sur les comptes nous est parvenu le 3 mai 2022 en fin de journée.

Cette année encore la Commission de gestion se retrouve contrainte par le temps pour exécuter l'ensemble de ses activités. La visite des biens communaux n'a par exemple pas pu être organisée par manque de temps.

### 2 Dates des séances et travaux menés par la Commission de gestion

Préalablement à la première séance de travail, les membres de la Commission de gestion ont :

1. Pris connaissance de l'index des sujets abordés en séances de municipalité
2. Lu les extraits demandés des procès-verbaux des séances de municipalité
3. Lu les procès-verbaux des séances du Conseil communal
4. Lu les préavis adoptés par le Conseil communal en 2021

07.03.2022	Planification des travaux de la Commission Relevé des questions à partir des extraits des procès-verbaux des séances de Municipalité Suivi des décisions, questions et réponses évoquées durant les séances du Conseil communal
06.04.2022	Revue du rapport de gestion
11.04.2022	Revue des sujets traités par la municipalité
18.05.2022	Rencontre avec le boursier
23.05.2022	Rencontre avec Mme Carine Delpierre et M. Gérard Stettler
25.05.2022	Rencontre avec M. Christian Jaquier et M. Laurent Immoberdorf
30.05.2022	Rencontre avec Mme Patricia Riva accompagnée de M. Paul Sirvent du bureau Courdesse

01.06.2022	Rédaction du rapport
07.06.2022	Finalisation, signature et remise du rapport

### **3 Suivi des vœux et remarques émis en 2021 (sur l'exercice 2020) par la Commission de gestion**

En 2021, la Commission de gestion avait décidé de réitérer certains vœux émis en cours de législature à propos desquels la municipalité n'avait pas jugé opportun d'y donner suite, mais que la Commission jugeait importants pour la commune.

Le 25 mai dernier, M. le Syndic nous a remis en mains propres la réponse écrite de la municipalité à ces vœux, avec quelques mots d'excuse pour le retard.

#### **3.1 Délivrance des macarons annuels**

La commission se réjouit de constater que les macarons sont désormais renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les nouveaux macarons délivrés en cours d'année sont facturés au prorata temporis.

#### **3.2 Plan de gestion des places de stationnement**

Des démarches ont été entreprises afin d'évaluer les pistes possibles (nouvelles mises à ban, P+R). Affaire à suivre.

#### **3.3 Plan de maintenance et d'entretien à moyen terme du réseau routier communal**

La réponse fournie est assez évasive mais nous sommes heureux d'apprendre que des réflexions ont été menées et qu'un rapport sur l'état des routes a été établi par le bureau Courdesse. La Commission de gestion n'a pas eu accès au plan et n'a pas eu l'opportunité d'en discuter avec la municipalité. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons certainement l'année prochaine.

### **4 Suivi des décisions du Conseil communal**

En 2021, la Municipalité a présenté 22 préavis. 9 d'entre eux concernent la mise en place et le fonctionnement de la nouvelle législature et 6 préavis engageaient des dépenses. D'autres préavis plus anciens ont également retenu notre attention.

#### **4.1 Préavis municipal n° 2020-02 relatif à l'acquisition d'une partie d'une parcelle sur laquelle s'entraîne le FC Bottens**

Préavis accepté le 2 mars 2020 / en cours

Budget : Fr. 40'000.- / Dépensé au 31.12.2021 : Fr. 0.-

Amortissement : 30 ans sur le compte 3100.331

La transaction est en toujours attente. Un des membres de l'hoirie concernée est domicilié à l'étranger et la commune attend toujours une réponse à ses sollicitations.

#### **4.2 Préavis municipal n° 2020-07 relatif à une demande de crédit de mise en conformité et rénovation de la buvette / local UAPE de la salle polyvalente**

Préavis accepté le 28 septembre 2020 / terminé

Budget : Fr. 109'586.- / Dépensé au 31.12.2021 : Fr. 107'772.82

Amortissement : 30 ans sur le compte 3540.331

#### **4.3 Préavis municipal n° 2021-06 relatif à une demande de crédit pour l'achat de nouvelles chaises à la salle Polyvalente**

Préavis accepté le 17 mai 2021 / terminé

Budget : Fr. 41'700.- / Dépensé au 31.12.2021 : Fr. 42'212.80

Plus-value : Fr. 512.80

Amortissement : 10 ans, dès l'année qui suit l'achat par le compte 3540.331

#### **4.4 Préavis municipal n° 2021-11 relatif à une demande de crédit pour le remplacement des Velux de l'appartement sous-combles, bâtiment des Placettes, Fr. 24'200**

Préavis accepté le 21 juin 2021 / terminé

Budget : Fr. 24'200.- / Charges au 31.12.2021 : Fr. 24'978.15

Plus-value : Fr. 778.15

Amortissement : 30 ans, la 1ère fois l'année qui suivra la clôture du projet par le compte 3532.330

## 5 Suivi des réponses aux interventions des Conseillères et Conseillers communaux

De manière générale, les engagements pris par la municipalité lors des séances du Conseil communal ont été suivis d'effets.

En ce qui concerne le cautionnement de l'ASET, la municipalité reviendra avec des explications auprès du Conseil communal.

## 6 Analyse des comptes

La Commission de gestion mandatée pour le contrôle des comptes a procédé, par sondage, aux vérifications suivantes :

- Contrôle des comptes et pièces comptables  
Revue des pièces comptables et pointages effectués dans les comptes qui ont suscité plusieurs questions ou demandes de précisions
- Contrôle des inventaires :
  - Relevé des comptes bancaires et postaux
  - Inventaire des espèces en caisse
  - Inventaire des créanciers
  - Inventaire des débiteurs et procédures pour récupérer les factures en souffrance
  - Inventaire des biens immobiliers
  - Inventaire des titres
  - Contrôles et explications à propos de divers points tels que :
    - Analyse des mouvements des fonds de réserve
    - Etat locatif des immeubles du patrimoine financier

M. Nicolas Salis, boursier, a répondu aux questions posées à l'entière satisfaction de la Commission. Cette dernière le remercie également pour les échanges constructifs qu'elle a eu avec lui. Nous relevons également que, cette année, une seule et unique version des comptes, revue par la fiduciaire, nous a été fournie.

La Commission de gestion a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire Fiprom SA qui a effectué son audit sous la forme d'un examen succinct en date du 28 avril 2022. Dans ses conclusions, cette dernière n'a émis aucune remarque.

Le résultat de l'exercice 2021 présenté dans le préavis 2022-04 est un excédent de revenus de Fr. 529'622.24 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 470'366.-. Le résultat est donc meilleur que prévu à hauteur de Fr. 999'988.24.

En réalité, le résultat effectif est de Fr. 529'938.98 et le différentiel entre le budget et les comptes est de Fr. 1'000'304.98.

La Commission de gestion attire l'attention du Conseil communal sur les aspects suivants :

- a) Compte 1100.301 - Traitement du personnel communal : l'augmentation des charges est compensée par le 1100.436 qui comporte le remboursement des APG (absence maladie de longue durée)
- a) Compte 1100.310 : ce compte concerne à la fois l'informatique, le matériel de bureau et les imprimés. Il serait plus clair de le renommer « fourniture de bureau, imprimés et informatique »
- b) Compte 1100.318.02 : la différence entre le dépensé 2020 et le dépensé 2021 correspond probablement à une facture 2020 payée et comptabilisée en 2021
- c) Compte 3532.318 : les frais de gérance ont été imputés sur le bâtiment du Cottin 2 en 2020 alors qu'en 2021, ils l'ont été sur celui des Placettes 3. Il aurait été certainement plus judicieux de les répartir sur les 2 objets
- d) Compte 4200.318 : la facturation des émoluments et surtout la refacturation des prestations de service assurées par des entités externes à la commune ne semblent pas systématique. Il en résulte un manque à gagner pour les finances communales
- e) Le mouvement net des fonds de réserve du préavis n° 2022-04, page 2 (Fr. 565'622.24) ne correspond pas à celui du bilan, page 3 (Fr. 565'476.59). La différence se situe au niveau du fonds de réserve du chapitre 81 : montant comptabilisé Fr. 10'017.80, montant figurant sur le préavis Fr. 10'163.45 (erroné)

- f) Quelques erreurs de référence dans l'analyse des écarts : 3531.301 (en réalité 3531.318), 3532.301 (en réalité 3532.318), 3580.316 (en réalité 3570.316), 4300.311 (en réalité 4300.301)
- g) Certaines pièces comptables sont des relevés d'opérations bancaires (exemples : pièces 180, 327, 697, et 981) qui servent à comptabiliser plusieurs écritures du compte en banque pour une période. A plusieurs reprises, la Commission de gestion n'a pas trouvé, dans les classeurs mis à sa disposition, les documents, c'est-à-dire les factures ou les pièces comptables justifiant les mouvements financiers.

## **7 Analyse du Rapport de gestion et entretiens avec les Municipaux**

La Commission de gestion a analysé le rapport de gestion de la Municipalité.

Les entretiens individuels avec les Municipaux ont permis d'obtenir des précisions sur plusieurs sujets. Certains sont exposés ci-dessous. De manière générale, la Commission de gestion a le sentiment que les affaires communales continuent à être gérées de manière pragmatique et dans l'intérêt commun.

### **7.1 Politique de stationnement – route de Lausanne**

La Commission a, encore une fois, le sentiment que les règles de stationnement sur le domaine public ne sont globalement pas respectées par les usagers et qu'aucune démarche effective est en place pour faire appliquer la signalisation en place. Le nombre d'infractions, souvent récurrentes, ne sont pas réprimées. En 2021, seules 3 amendes pour le stationnement ont été encaissées.

### **7.2 Fonds de réserve pour élimination des ordures**

Le fonds de réserve diminue car les produits ne couvrent régulièrement pas les charges. Ce fonds suffira à supporter les charges et les amortissements pour l'année 2022 mais probablement pas pour l'année 2023.

### **7.3 Services industriels - H<sub>2</sub>O**

L'attention continue portée par la municipalité sur les pertes d'eau lors des dernières années a porté ses fruits. En 2021, le différentiel entre l'eau achetée et l'eau revendue a été fortement réduit.

### **7.4 Patrimoine financier**

Cette année des rendements ont été calculés pour chacun des biens de rendement de la commune, et ceci pour les 4 dernières années. Malheureusement ces derniers sont erronés. Par exemple le rendement 2021 des Placette est de 5.324% au lieu de 4.334%.

### **7.5 Croc'Lionceaux**

La Commission de gestion salue les efforts fournis par le personnel de cette structure d'accueil de jour et le soutien inconditionnel de la municipalité qui, parfois, est amenée à lutter contre les instances faïtières de l'accueil de jour.

### **7.6 Collège des Lionceaux et Salle polyvalente**

L'installation de serrures électroniques, mise au budget 2022, est prévue dans le courant de cette année et devrait simplifier la gestion des accès et la délivrance des clés. L'ASIRE aurait accepté de prendre à sa charge la somme de Fr. 20'000.- laissant ainsi un montant de Fr. 9'000.- à charge des comptes communaux. Après avoir entendu le municipal en charge, la solution sommairement présentée semblait séduisante, toutefois la Commission de gestion reste perplexe quant à sa mise en œuvre et à sa gestion. Elle s'inquiète en finalité de la potentielle augmentation de la charge administrative sur le personnel communal.

### **7.7 Informatique communale**

Sujet brûlant des actualités communales de l'année dernière, la municipalité s'est penchée sur l'état de ses infrastructures physiques (serveurs et postes de travail) ainsi que sur les risques inhérents à l'utilisation du matériel (et logiciels) en place. Il est indubitable qu'un investissement dans de nouveaux outils est nécessaire car le parc est vieillissant. Hormis des aspects de sécurité, il est probable qu'en cas de panne d'un serveur, nous ne trouvons plus de pièces de rechange. Toutefois, le matériel informatique n'est pas encore complètement amorti. Il reste une valeur de Fr. 6'949.30 au bilan, à raison d'un amortissement de Fr. 3'470.- par an.

La municipalité a demandé 2 offres aux fournisseurs de solutions de la commune soit Ofisa informatique et Axians. Ofisa informatique propose une solution *cloud* comportant une offre de stockage des données et la suite bureautique Office365 (de Microsoft). Cette variante coûte approximativement Fr. 12'000.- par année. Elle permet de s'affranchir de toute infrastructure propre à la commune, de travailler depuis n'importe quel endroit et de limiter les problèmes de piratage des données.

La municipalité a décidé, en 2021, de réserver sa décision.

## 7.8 Chantier du chemin des Placettes / place de l'Eglise, mise en séparatif

La Commission de gestion a répondu positivement à l'invitation que Mme la Municipale Patricia Riva a émis dans le rapport de gestion. Après avoir consulté les 65 procès-verbaux de réunion de chantier, les différents dossiers de soumission, les évaluations des dossiers ainsi que plusieurs autres documents relatifs à ce projet, elle a rencontré M. Paul Sirvent, ingénieur en génie-civil, qui gère ce chantier pour le bureau CAIG (Courdesse & Associés Ingénieurs et Géomètres) en même temps que Mme Riva afin d'obtenir des éclaircissements sur ce dossier qui anime notre commune depuis plus de 2 ans.

M. Sirvent a repris la direction des travaux dès février 2021. Auparavant, Messieurs Mivelaz et Gindroz s'étaient succédés. M. Sirvent a pu expliquer le processus d'adjudication sans toutefois pouvoir commenter certains détails du dossier puisqu'en 2020, il ne faisait pas partie du personnel de la société CAIG.

Nous remercions Mme Riva et M. Sirvent pour leur disponibilité, la franche discussion et pour les réponses fournies à nos questions.

Sur la base des réponses fournies, nous avons relevé les points suivants :

- Les critères d'évaluation ainsi que les pondérations appliquées sont dans la norme de ce qui se pratique usuellement pour ce genre de travaux de génie-civil
- Le prix a été un critère prédominant puisque la pondération associée à ce critère d'évaluation a été fixé à 60 %. Selon M. Sirvent, un tel taux se justifie par le fait que la complexité des travaux à effectuer était considérée comme faible (il faut comprendre ici, sans difficultés particulières).
  - Il est à noter que les entités adjudicatrices se basent sur les recommandations de la CROMP (Conférence romande des marchés publics) pour traiter les soumissions et adjudications. Dans le cadre des documents de référence consultés, il est proposé d'appliquer, pour le prix, un poids de 40 à 50 % pour ce type de travaux
  - Un taux de 60 % relatif au critère de prix élimine de facto toute influence des autres critères de sélection. Un autre choix que l'entreprise FFA SA ne semblait donc pas possible
  - Le prix offert par la société FFA SA était presque inférieur de 20 % à la valeur moyenne des 13 offres reçues. Une telle différence doit entraîner un contrôle des coûts exprimés dans la soumission. Le bureau Courdesse assure que dans leur pratique des contrôles sont effectués dès qu'une différence supérieure à 10% est identifiée. Ces contrôles n'auraient pas permis de détecter des éléments pouvant remettre en question les prix figurant dans la soumission de l'entreprise FFA SA
- La situation s'est dégradée à partir du début de l'année 2021 avec l'arrivée d'un nouveau technicien dont les compétences ne semblaient pas correspondre aux besoins de ce chantier
- La question de se séparer de la société FFA SA en cours de travaux a bien été envisagée. Cependant, les conséquences d'une telle décision ont été jugées trop importantes en termes financiers compte tenu de l'avancement des travaux. L'entreprise FFA SA aurait pu attaquer la commune pour percevoir l'entier de la somme prévue pour les travaux. Une nouvelle entreprise n'aurait pas forcément accepté d'assumer la responsabilité des travaux effectués jusqu'ici et elle aurait pu décider de défaire l'existant et repartir du début. Cela aurait eu des impacts sur les coûts et la durée du chantier
- Selon M. Sirvent et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les relations entre la DT (*direction des travaux*) et l'entreprise se sont détériorées ce qui bloquait l'avancement des travaux. Il apparaît que, selon M. Sirvent, FFA a commencé à faire preuve d'une mauvaise foi peu commune sur les chantiers

- Des tests de résistance de la route ont été effectués en plusieurs endroits du chemin des Placettes, ils ont été jugés satisfaisants. Les seuls éléments qui pourraient encore constituer un risque sont les collecteurs. Ceux-ci feront l'objet d'un contrôle et si nécessaire d'un curage après 5 ans (aux frais de FFA). Si ce premier contrôle devait conclure à la nécessité de faire des curages réguliers, les frais associés seront supportés par FFA. Au titre de garantie sur les travaux, FFA a émis en faveur de la commune de Bottens une garantie bancaire d'une valeur de 10 % du montant des travaux. Avant de poser le tapis définitif, la société FFA SA doit encore apporter de multiples correctifs, à ses frais. Ces éléments figurent dans un procès-verbal très détaillé dont la commission de gestion s'est vue remettre un exemplaire
- La bureau Courdesse avait proposé un forfait pour le suivi de ce chantier. Elle a décidé, en vertu de son offre, de ne pas requérir de la commune de Bottens d'honoraires complémentaires bien que son engagement ait nécessité un nombre d'heures de travail d'environ 50 % de plus qu'initialement prévu.

En conclusion, l'ensemble des difficultés rencontrées semblent difficilement imputables à la municipalité ou à la Direction de travaux. Cette dernière a pris toutes les dispositions possibles pour sauvegarder les intérêts de son client, la commune de Bottens.

Pour de futurs travaux, il pourrait être pertinent de considérer des pondérations différentes pour évaluer les dossiers des sociétés soumissionnaires. Par ailleurs, la commune pourrait mandater un autre bureau d'ingénierie. Un nouveau regard permettrait certainement d'élargir l'expérience de la commune.

Il est à noter que la Commission de gestion n'a pas entendu de représentants de la société FFA SA.

## **7.9 Rapport sur les collecteurs de drains**

Un plan complet a été réalisé principalement sur la base d'anciens documents. Il a été recensé près de 160 km de drains et collecteurs de drains sur le territoire communal. Ces tuyaux, installés pour certains il y a un siècle, sont situés sur des parcelles privées ou communales. Les collecteurs sont le plus souvent communaux. L'état réel de tout ce réseau n'est pas connu. Il s'avère probablement nécessaire de les entretenir. Ceci pourrait entraîner des coûts importants. Le bureau CAIG prépare un plan de réfection pour les 50 ou 60 prochaines années. L'Etat a été sollicité pour, en particulier, percevoir des subsides. Bottens est la première commune vaudoise à s'adresser aux services de l'Etat à ce propos.

## **8 Vœux de la Commission de gestion**

### **8.1 Vœu 1 - Stationnement**

Comme déjà évoqué, la Commission émet le vœu que la politique de stationnement soit revue et qu'elle soit mise en adéquation avec le besoin. Par exemple, il ne sert à rien de limiter la durée de stationnement à 4 heures en tout temps dès lors qu'il n'y a aucun contrôle. La Commission de gestion ne prône pas la mise en place d'un acharnement répressif sur les usagers. Elle incite simplement la municipalité à mettre en place une politique plus cohérente :

- soit, elle maintient les mises à ban existantes en les faisant appliquer avec bienveillance, mais constance par exemple en effectuant des tournées régulières (de la ou des personne(s) en charge du contrôle) et en avertissant les usagers en faute avant d'amender,
- soit elle modifie la politique en place afin de simplifier voire réduire les contrôles, par exemple en mettant d'autres durées et en autorisant le stationnement la nuit et le week-end sans limitation.

### **8.2 Vœu 2 – Date de remise des comptes de fonctionnement et du rapport de gestion**

Ce sujet est récurrent depuis une dizaine d'années. La Commission de gestion de l'époque constatait que les dates de remise des documents était de plus en plus tardive, ce qui implique que la Commission de gestion doit concentrer ses travaux sur une période de plus en plus courte. Par ailleurs, cette période de l'année comporte des vacances scolaires (Pâques), des jours fériés (Pâques, Ascension et Pentecôte) ce qui restreint encore le nombre de soirées disponibles.

Ce vœu a aussi pour objectif de permettre aux collaborateurs de l'administration communale de pouvoir répondre aux requêtes de la Commission de gestion sans devoir, lorsque le temps vient à manquer, mettre de côté leurs activités quotidiennes.

La Commission de gestion aimerait donc pouvoir obtenir le rapport de gestion sur l'année écoulée au plus tard au début avril et recevoir le préavis sur les comptes à mi-avril. Ces semaines supplémentaires devraient donner la marge de manœuvre permettant des conditions de travail sereines.

### 8.3 Vœu 3 – Facturation des émoluments et refacturation des prestations assurées par d'autres entités

Une collaboration étroite entre le secrétaire municipal et la bourse communale, particulièrement en matière de police des constructions, doit être mise en place afin que l'administration communale facture les émoluments prévus par les règlements et refacture les prestations de service assurées par des entités externes (exemple STI Echallens) qui sont décomptées à notre commune.

### 8.4 Vœu 4 – Exhaustivité et pertinence des pièces comptables

Comme indiqué à la lettre g) du point 6 – Comptes, la Commission de gestion n'a pas trouvé de nombreux justificatifs. Elle demande donc que chaque écriture fasse l'objet d'une preuve permettant de déterminer la nature économique exacte du mouvement comptable (cf. Loi fédérale complétant le Code Civil suisse, art. 957a, alinéa 2, chiffre 2 : *la justification de chaque enregistrement par une pièce comptable* ainsi que le règlement sur la comptabilité des communes, (RCCom) art. 23, lettre c : *tous les livres, registres, fichiers, pièces et autres supports nécessaires à la bonne tenue et à la vérification aisée de la comptabilité*).

## 9 Conclusions du rapport de la Commission de gestion

Au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes.

### 9.1 Comptes de fonctionnement 2021

- vu le préavis municipal 2022-04 du 9 mai 2022,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

la Commission de gestion recommande au Conseil communal de donner à la Municipalité son approbation sur les comptes de fonctionnement 2021.

### 9.2 Rapport de gestion 2021

- vu le préavis municipal 2022-05 du 9 mai 2022,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

la Commission de gestion recommande au Conseil communal de donner à la Municipalité sa décharge de sa gestion 2021 des affaires communales.

Bottens, le 7 juin 2022



Christian Noverraz, président



Nicolas Fontaine, rapporteur

Fabienne Trolliet, membre



Georges Longchamp, suppléant

